Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902456-20260605-20260540-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Date de convocation	**29 mai 2026**
Date de publication	**5 juin 2026**
Membres en exercice	**19**
Membres présents	**13**
Membres votants	**17**

2026/05/40

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Divy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Divy sous la présidence de Monsieur Michel CORRE, Maire.
Présents : M. Michel CORRE, Mme Isabelle DINCUFF, M. Roland EOZENOU, M. Nicolas MOREAU, Mme Isabelle KERNEIS, M. Jean-Marc MALEVILLE, M. Robert JEZEGOU, M. Pierre-Yves HILI, M. Stéphane RIVOALEN, Mme Josseline CHICHERY, Mme Nadège ROUDAUT, Mme Elodie FLOC'H, Mme Flavie BALCON.
Absents excusés : Mmes Maryse DUBET, Elisabeth COURCOL et Caroline HARTEREAU ; M. Mickaël LUNVEN qui ont respectivement donné procuration à M. Michel CORRE, Mme Josseline CHICHERY et Mme Isabelle DINCUFF et Roland EOZENOU ; M. Maxime QUIVIGER.
Absente: Mme Julie MOALIC.
Secrétaire : M. Robert JEZEGOU.

Désignation des délégués et suppléants au collège des électeurs sénatoriaux 2026

Par décret n°2026-301 du 22 avril 2026 les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ont été convoqués le dimanche 27 septembre 2026. Les Conseils Municipaux sont convoqués le 2 juillet pour désigner leurs délégués et leurs suppléants.
Le nombre de délégués est fixé en fonction du nombre de Conseillers Municipaux.
Compte tenu du nombre de Conseillers Municipaux à SAINT-DIVY, la Commune dispose de 5 délégués et de 3 suppléants.
Les délégués sont élus par le Conseil au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (sans panachage ni vote préférentiel).
Une SEULE liste complète composée alternativement d'un candidat de chaque sexe a été déposée.

Le bureau électoral, présidé par le Maire et composé des deux conseillers présents les plus âgés (Isabelle KERNEIS et Jean-Marc MALEVILLE) et les deux plus jeunes (Nadège ROUDAUT et Elodie FLOC'H) et de Robert JEZEGOU, secrétaire, procède au scrutin.

Les suffrages suivants ont été obtenus : 17 votants / 17 exprimés
Liste de Michel CORRE : 17 voix (5 titulaires / 3 suppléants)

Le Conseil Municipal,

A élu les délégués sénatoriaux suivants :

Liste de Michel CORRE :
Titulaires : Michel CORRE ; Isabelle DINCUFF ; Roland EOZENOU ; Maryse DINCUFF ; Nicolas MOREAU
Suppléants : Elisabeth COURCOL ; Mickaël LUNVEN ; Josseline CHICHERY.

Pour extrait conforme au Registre
A SAINT-DIVY, le 8 juin 2026

Le Secrétaire de séance,
Robert JEZEGOU

Le Maire,
Signé : Michel CORRE

Le Maire de Saint-Divy certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.